



Fédération Guinéenne de Football
FEGUIFOOT
M. Lancinet Keïta Kabassan
Secrétaire Général
Conakry
Guinée

Le Caire, 2 février 2023

Visite d'Inspection de stade CAF – Stade Général Lansana Conté (Conakry) - Décision et Rapport

Cher Secrétaire Général,

En référence à la visite d'inspection effectuée par la CAF au **Stade Général Lansana Conté** dans le cadre de l'évaluation des stades en vue de l'homologation pour les compétitions CAF, sur la base du rapport d'inspection, nous avons le regret de vous informer que **le stade ne répond pas aux exigences minimales des stades de la CAF**, par conséquent, **le stade n'est plus approuvé pour accueillir des matchs de haut niveau de la CAF.**

À la suite de diverses approbations temporaires accordées par la CAF pour l'utilisation du stade Général Lansana Conté, des améliorations concrètes selon les rapports précédents de la CAF n'ont pas été mises en œuvre dans le stade.

Le dernier rapport d'inspection a de nouveau conclu que plusieurs zones du stade nécessitaient une rénovation totale conformément aux exigences de la CAF. Des domaines tels que l'état du terrain de jeu, les tribunes des spectateurs, les installations des médias ne sont que quelques-uns des principaux problèmes mis en évidence. De plus, les zones du périmètre extérieur du stade ne garantissent pas un environnement sûr et sécurisé pour l'organisation de matchs de football international, car ces zones sont abandonnées et sans aucun entretien approprié.

En ce qui concerne le terrain dans l'aire de jeu, une rénovation totale est nécessaire, c'est pourquoi nous recommandons à la direction du stade d'engager immédiatement un prestataire qualifié ayant fait ses preuves dans l'installation de terrains de football conformément aux exigences de la CAF/FIFA.

Pour le **rapport détaillé complet** sur tous les enjeux, veuillez trouver ci-joint en **Annexe A**, les commentaires et remarques sur le stade à traiter dans la période à venir par votre fédération, afin de s'assurer que le stade soit à l'avenir approuvé pour les compétitions de la CAF.

En raison de la **non-approbation du stade**, et en l'absence d'autres stades approuvés par la CAF pour les compétitions séniors dans votre pays, nous avons pris la décision suivante :

- En raison de la proximité du match de la journée 1 de la phase groupes des Interclubs de la CAF 2022-23 entre le **Horoya AC contre le Simba AC** le 11 février, la CAF accorde exceptionnellement **une approbation d'un match** pour l'utilisation du Stade Général Lansana Conté, néanmoins le match devra être joué **sans la présence des spectateurs généraux** dans les tribunes.



- A la fin dudit match, une **interdiction formelle est automatiquement** placée concernant l'utilisation du **Stade Général Lansana Conté** dans tous les matches internationaux CAF des équipes nationales seniors et aussi pour les compétitions interclubs masculines de la CAF.
- Pour les prochains matches à domicile du Horoya AC lors de la journées 4 et 6 de la phase groupes des Interclubs de la CAF 2022-23, le club est invité à sélectionner parmi les stades approuvés par la CAF hors de votre territoire ;
- Concernant le match de votre équipe nationale dans les éliminatoires de la phase de groupes de la Coupe d'Afrique des Nations Côte d'Ivoire 2023 journées 3 et 4 qui auront lieu en **mars 2023**, la Feguifoot doit sélectionner un stade, dans la liste des stades approuvés par la CAF sur le continent africain ;
- Vous êtes priés d'informer officiellement la CAF **au plus tard le 10 février 2021** du stade sélectionné pour le prochain match de qualification à la Coupe d'Afrique des Nations Côte d'Ivoire 2023 journées 3 et 4. Veuillez noter qu'en cas de non-communication des informations demandées, la CAF fixera le lieu du match dans le stade de l'adversaire.

Nous vous encourageons à poursuivre et mener à bien le programme de rénovation et à confirmer l'achat de tous les équipements du stade exigés, pour que la CAF puisse en temps utile approuver définitivement votre stade. Dans l'intervalle, sachez que le CAF peut à tout moment vous demander un rapport actualisé.

Néanmoins, veuillez noter que l'approbation définitive du stade par la CAF ne sera accordée que si les points soulevés en **Annexe A**, sont correctement résolus dans la période à venir et qu'une nouvelle inspection de la CAF le confirme.

Nous recommandons que le plan de rénovation soit basé sur une architecture moderne, un design contemporain et des matériaux de qualité avec un plan de projet clair et des échéanciers précis

A titre indicatif, le document « **Règlement sur les stades de la CAF (édition 2022)** » ci-joint est un document complet qui comprend les besoins d'un stade et définit les exigences minimales à remplir pour qu'un stade soit homologué pour chaque compétition de la CAF.

Veuillez agréer, cher Secrétaire Général, nos meilleures salutations,

**CONFEDERATION AFRICAINE
DE FOOTBALL**

Raul Chipenda
Directeur du Développement

CC
Horoya AC